

REHAINGCOURT

L'histoire des éoliennes sur le territoire des communes de Rehaingcourt, d'Ortoncourt, mais aussi d'Hailainville ne date pas d'hier. En charge du dossier depuis le début, André Gambrelle, maire de Rehaingcourt connaît l'affaire sur le bout des doigts. « Le permis de construire a été déposé le 28 juin 2007 », précise-t-il sans consulter les archives. Six ans plus tard, le chantier est en passe d'être bouclé. Sur les hauteurs de la localité

Ordinateurs

et chauves-souris

AIDE. - L'investisseur, qui a posé ses euros dans ce coin des Vosges pour la mise en place de huit éoliennes a fait des heureux. En l'occurrence les 113 élèves du RPI (regroupement pédagogique intercommunal) dont les bâtiments ont été mis en service en mars dernier. Le PDG de OVH, Octave Klaba, a en effet financé l'ensemble du matériel informatique. Il a ainsi injecté 15 000 euros.

MATS. - Ceux qui ont été installés dans la zone de Rehaingcourt-Ortoncourt mesurent 89 mètres. Les plus grands atteignent 120 mètres. Dans ce coin des Vosges, et en présence d'un couloir aérien et des radars, c'était la hauteur maximale autorisée.

PROTECTION. - On sait que les chauves-souris, qui ne voient rien, se déplacent en suivant les sons. Or, le bruit généré par les éoliennes peut les conduire à se prendre les ailes dans les pales. Pour y remédier, il convient donc de les protéger en plantant des haies à distances respectables des mats. Ce qui a été fait.

Cl. G

Deux projets en cours

Deux projets sont en cours d'autorisation actuellement au titre de l'ICPE (installation classée pour la protection de l'environnement) à la préfecture des Vosges : le parc éolien des Hauts chemins avec six éoliennes à Esley et le parc éolien du pays entre Madon et Moselle avec 18 éoliennes.

du canton de Châtel, huit aérogénérateurs sont parfaitement alignés dans le sens du vent. Paramètre évidemment élémentaire, mais pas primordial. Du moins en matière de réglementation. Là, pas question d'essayer de détourner la loi ou de pratiquer la politique du « n'importe quoi ».

« Ici, confirme avec fermeté André Gambrelle, tout a été fait dans les règles. La décision n'a pas été prise à la légère. La population a été informée. Le conseil municipal a donné son accord pour que Sciences Environnement

entreprene une étude de faisabilité. » Une démarche qui a pris du temps, mais qui a trouvé une issue lorsque les instituteurs ont vendu le projet à OVH (thébergeur de sites web français), une entreprise familiale basée dans le Nord de la France.

« Avant d'en arriver là, reprend le maire de Rehaingcourt, nous avons attendu un an avant d'obtenir le feu vert du Ministère de la défense. » En fait, il ne faut pas que les éoliennes se trouvent dans le rayon d'action des radars de contrôle, basés pour cette

zone, à Epinal et Chenevière (Meurthe-et-Moselle). Les radars balayent un cercle d'environ vingt kilomètres chacun.

Dix millions d'euros

« On me prend pour un imbécile quand je dis qu'il n'y aura pas d'autres éoliennes dans le secteur, précise le vice-président de la communauté de communes de la moyenne Moselle, mais c'est la vérité. » Un autre débat. Celui concernant le périmètre Rehaingcourt-Ortoncourt est pratiquement ficelé.

« En fait, ajoute André Gambrelle, le chantier a pris du retard parce que le patron d'OVH, que nous avons rencontré à plusieurs reprises, ne veut utiliser que du matériel français. Les travaux qui ont débuté en mai 2011, sont donc à l'arrêt, mais devraient reprendre rapidement. » Si bien qu'à la fin du mois, les huit « machines » pourraient être mises en service. Aujourd'hui, une seule tourne dans le sens du vent.

Un investissement total qui s'élève à 10 millions d'euros, câble de raccourtement (18 km) avec le terminal de Rambervillers, compris. L'électricité produite sera ainsi revendue à EDF. Les trois communes con-



André Gambrelle, le maire de Rehaingcourt rappelle que le permis de construire a été déposé en 2007...

Le projet du Bonhomme refait débat

Engagé depuis 2004, le projet d'implantation de six éoliennes sur la ligne (secondaire) des crêtes, au Col du Bonhomme est à nouveau dans le vent. De façon un peu différente cette fois car la nouvelle mouture ne compte plus que cinq appareils. Et surtout, elle démontre que, d'un côté ou de l'autre de la montagne vosgienne, les approches et donc les décisions préfectorales peuvent être différentes. On se souvient que le premier projet concernait à la fois le département des Vosges, et plus précisément la commune de la Plainfaing qui y était favorable et le Haut-Rhin au travers de la communauté de communes de Kayersberg.

Désormais, le dossier revient à la seule com'm'alsacienne. Sur le papier tout du moins puisque, souligne le maire de Plainfaing, Patrick Lalevé, les pales... devraient tourner sur le territoire de sa commune !

Le préfet du Haut-Rhin a en tout cas relancé le dossier cette semaine en accordant mercredi un permis de défricher sur la grande crête entre les cols du Bonhomme et du Louchbach.

Une décision qui fait réagir l'association « Sauvegarde faune sauvage » qui a immédiatement indiqué qu'elle allait attaquer l'État français sur le dossier de la sauvegarde du coq de

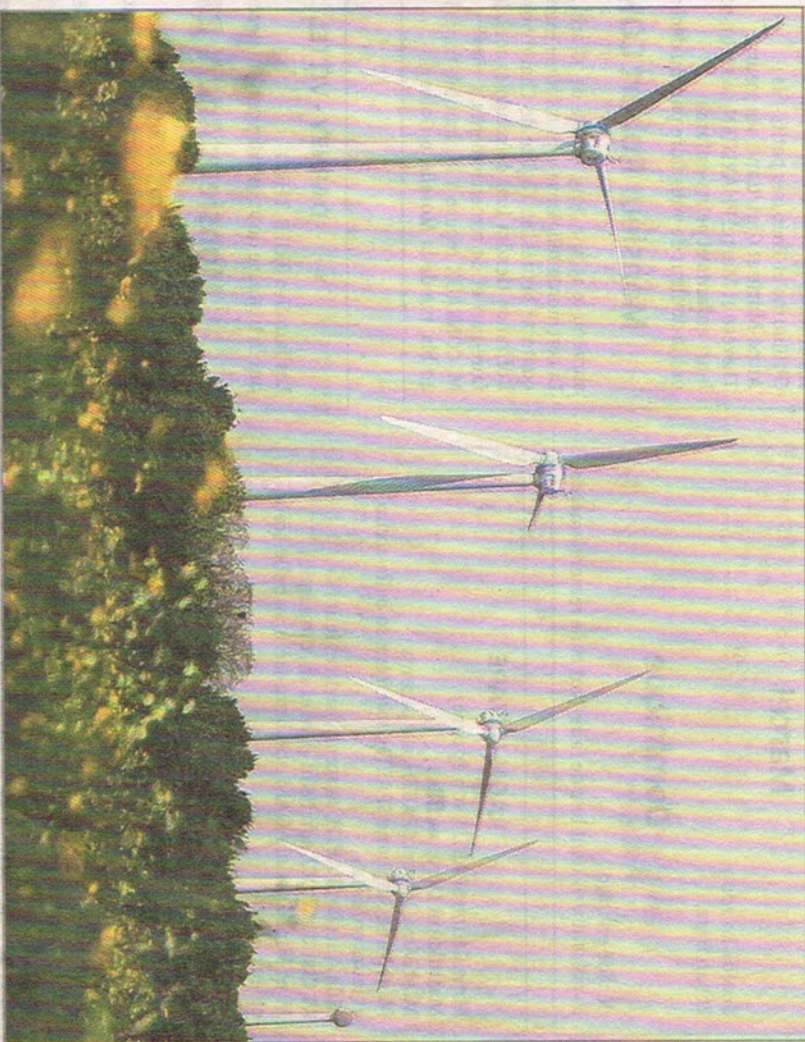
bruyères. Pour mémoire, l'association avait déjà obtenu, en juin 2011, la condamnation de la France par la Cour de Justice de l'Union Européenne pour sa mauvaise gestion des populations de grand hamster.

Cette décision préfectorale intervient quelques jours seulement après l'annonce du collectif Biodiversité/haies de se mobiliser contre les éoliennes au cours d'une manifestation organisée à la fin du mois au col du Bonhomme. « Les forêts vosgiennes, c'est mieux que les éoliennes ! » expliquent notamment les membres de l'association « Avenir et patrimoine 88 », opposés à la relance de ce projet éolien.

Le collectif appelle donc à la mobilisation contre les éoliennes du col du Bonhomme et il organise un premier rassemblement sur place dimanche 30 juin à 15 h.

« Vouloir implanter un parc éolien dans un site aussi emblématique de la biodiversité et du patrimoine paysager vosgien démontre une méconnaissance grave des enjeux de la part de ses promoteurs. Il n'en est pas moins inquiétant de noter que le Parc Régional des Ballons soit à l'origine du projet », estime l'association.

Ph.C.



Si les travaux reprennent rapidement, les huit éoliennes devraient entrer en fonction avant la fin de l'été. (Photos Jérôme HUMBRECHT)

cernées touchant évidemment les dividendes de cette opération, comme les huit propriétaires des terrains où sont érigées les éoliennes. Avec la suppression de la taxe professionnelle, les municipalités ne

vont pas se plaindre de cette manne financière. Bien sûr, les associations de protection de la nature ne partageront pas les différents avis, mais sur le sujet André Gambrelle est très à l'aise. « Nous, nous n'avons

jamais vu d'opposants. » Les premiers aérogénérateurs, installés sur le sol vosgien entreront donc en action très rapidement.

Claude GIRARDET



Photomontage par Christian Michel, de l'ONF, d'un projet d'éoliennes en forêt domaniale de Mortagne, vu depuis le camp celtique de la Bure, près de Saint-Dié-des-Vosges. (Photo DR)